

Qu'est-ce que la bioéthique ?

La bioéthique est, selon la définition du Robert, la discipline étudiant les problèmes moraux soulevés par la recherche médicale, biologique ou génétique. Les règles de bioéthique fixent les limites de l'intervention de la médecine ou de la recherche sur le corps humain. La recherche avançant sans cesse, et les technologies avec, le besoin reste d'une vigilance sur les règles concernant le vivant est régulier.

Les premières lois de bioéthique ont été adoptées en France en 1994. Deux lois du 29 juillet ont posé trois principes : l'inviolabilité du corps humain, l'impossibilité pour le corps humain de porter un droit patrimonial estimable en argent, et l'obligation du consentement. Elles ont aussi organisé le don et l'utilisation des produits du corps, comme les organes. Une loi du 1er juillet posait des règles de traitement, juridique et administratif, des données médicales nominatives. Cette première volée de mesures a été complétée dix ans plus tard, essentiellement sur le volet de la thérapie cellulaire. La loi de 2004 interdit le clonage d'un être humain, vivant ou décédé. Elle ouvre un cadre limité à la recherche sur les embryons. En matière de don d'organes et de tissus, elle généralise aussi le consentement présumé.

La loi de 2004 contenait une clause de révision, qui a été exercée en 2011. C'est dans les oppositions entre Assemblée et Sénat que ce chapitre a été le plus intéressant. En 2011, le Sénat avait autorisé aux femmes homosexuelles à recourir à la PMA. Mesure rejetée par l'Assemblée. Les députés avaient aussi refermé la porte qui avait été entrouverte pour permettre aux enfants nés de don de gamètes (spermatozoïdes et ovocytes) de connaître l'identité du donneur. La loi de 2011 prévoyait un nouveau texte sept ans plus tard, soit 2018.

Comment réviser-t-on les lois de bioéthique ?

« Tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société, doit être précédé d'un débat public sous forme d'états généraux », dit la loi. Le débat est donc légalement obligatoire. Il est organisé par le CCNE. Qui doit, même en l'absence d'un projet de réforme, organiser ce débat tous les cinq ans.

Quels sont les thèmes qui font débat en 2018 ?

Sept thèmes scientifiques, deux thèmes sociétaux. En lançant, jeudi 18 janvier, les états généraux de la bioéthique, le Conseil consultatif national d'éthique (CCNE), organisateur de ces états généraux, a dévoilé les neuf thèmes qui feront l'objet de débats dans toute la France, au cours des six prochains mois.

Tout d'abord, les « thèmes issus des progrès scientifiques et technologiques récents ».

Premier d'entre eux : la reproduction, le développement embryonnaire et les cellules-souches, car « une tension éthique incontestable apparaît en effet entre le respect dû à l'embryon comme personne potentielle et l'importance de poursuivre des recherches », explique le président du CCNE.

Deuxièmement, la génétique et la génomique, c'est-à-dire les techniques qui permettent, d'une part, l'apparition d'une médecine prédictive, et d'autre part, la manipulation du génome, notamment à travers de nouvelles techniques comme Crispr-Cas9, ces « ciseaux génétiques » récemment mis au point.

Troisième point, les dons et transplantations d'organes : « les principes d'anonymat, de gratuité, de consentement au don seront ainsi probablement questionnés », explique le Comité. En question également : la collecte systématique du sang de cordon issu du placenta.

Quatrième thème : les données de santé, notamment collectées par les applications embarquées sur les téléphones, ainsi que les risques d'atteinte à la vie privée qui y sont liées. Par ailleurs, les questions de l'intelligence artificielle et de la robotisation seront aussi abordées lors des débats, ainsi que l'impact des neurosciences et des nouvelles techniques d'imagerie.

Dernier thème de cette première série : santé et environnement. « Comment intégrer dans la réflexion sur la santé humaine la prise en compte des facteurs environnementaux et du droit des générations présentes et futures à vivre dans un environnement sain ? ».

Ajoutons encore les « thèmes issus de demandes sociétales » : la procréation, et notamment la PMA et GPA.

Reste le questionnement extrêmement sensible alors que la dernière loi sur la fin de vie.